

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2026-11

OBJET : Affectation de financement de bornes de recharge (2^{ème} tranche, programme VE 2025)

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Francois BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESSAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITEUILS.

M. Jean-Luc FOUBRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité

५५

M. le Président rappelle que, pour poursuivre le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de compétence du SDEER, le Comité, réuni le 4 avril 2025, a voté un montant de travaux de 300 000 euros (HT) dans le programme VE 2025.

Le 6 octobre 2025, le Bureau avait affecté un montant de 55 000 euros (HT) à une première tranche constituée de deux opérations dans le programme YE 2025.

A la suite d'une nouvelle sollicitation communale, M. le Président propose au Bureau d'affecter une nouvelle part du montant de travaux permis par le programme VE 2025 du SDEER, soit 37 300 euros (HT), à une deuxième tranche composée de l'opération suivante :

Nº de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
VE051-1001	Le Bois-Plage-en-Ré	Place du Clos Marin	37 300
		Total	37 300

23 20

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*